



Le *dévouement* ...
un facteur déterminant dans
la vie de *Samantha*





Samantha DiMurro
avec sa mère Helen

...l'amour

Le dévouement : un exemple à suivre

Lorsque Samantha DiMurro se rend au CHEO pour un traitement contre le cancer, sa mère Helen la dépose à l'entrée principale pour ensuite garer la voiture. Dans l'intention de lui sauver des pas, Helen se rend vite compte qu'elle doit ensuite prendre de longs moments pour la retrouver. Voyez-vous, même si elle se rend au CHEO pour divers soins incluant ses traitements réguliers, Sam adore le personnel qui la soigne avec amour et dévouement depuis les sept dernières années. Pour Helen, d'être à la recherche de sa fille est parfois tout un défi, car Samantha peut se trouver à bon nombre d'endroits, rendant visite à toutes ces personnes extraordinaires qui l'aident à guérir.

...le don de soi

Samantha est une magnifique jeune fille, heureuse et reconnaissante de voir autant de personnes dévouées se donner inlassablement pour améliorer sa vie et celle de nombreux autres enfants malades. Cela fait déjà longtemps, en fait depuis août 2000, que Samantha est suivie par l'équipe médicale du département de gastroentérologie du CHEO afin de soigner une condition appelée lymphangiectasie intestinale (lymphatiques contribuant à la paroi de l'intestin grêle sont hypertrophiés), maladie diagnostiquée alors qu'elle n'avait que six mois. Puis, en juillet 2006, suite à des examens poussés en raison de douleurs aiguës à l'abdomen, Samantha et ses parents apprirent qu'elle souffrait d'un cancer appelé lymphome non hodgkinien. Depuis, elle a subi une série de traitements agressifs et, en novembre 2006, les médecins lui annoncèrent que son cancer avait disparu et qu'elle n'aurait besoin que d'une dernière ronde de traitements.

Même si on ne souhaite pas ce genre de maladie à aucun enfant, on peut, malgré tout, trouver un certain réconfort à l'idée qu'en dépit d'examens, de traitements et de nombreux jours et nuits vécus à l'hôpital, Sam est une jeune fille qui en est sortie grandie et qui fait preuve de grand dévouement envers les patients et le personnel de l'hôpital. Elle cherche toujours une façon d'aider et, à Noël, offrira des cadeaux aux patients du 4 nord, unité où elle a séjourné longtemps durant ses traitements. De plus, le personnel infirmier remarqua ses talents artistiques et, pour témoigner sa reconnaissance, Samantha s'est engagée à repeindre la salle de traitements afin de lui redonner une allure plus jeune et plus agréable.

Ce don de soi, dont fait preuve Samantha, s'est développé grâce aux nombreux exemples de dévouement dont elle a été la première à bénéficier. Il

repose solidement sur les gestes et témoignages que vous, les généreuses personnes de notre collectivité, avez posés auprès du Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario. Et, toutes ces réussites qui font partie intégrante du CHEO et que nous partageons avec vous dans ce rapport annuel, démontrent à quel point vous avez foi dans l'avenir de nos enfants. Votre générosité permet d'offrir des outils de travail, de formation et de recherche aux médecins et aux personnels infirmier et hospitalier afin d'aider ces jeunes malades à guérir. Ici à la Fondation, nous sommes fiers de ce que vous accomplissez. Nous marchons dans vos pas et continuons sans relâche dans nos efforts de collectes de fonds. Et pourquoi sommes nous si impressionnés par ce don de soi? La réponse est simple. Regardez à la page précédente et vous y trouverez le magnifique sourire de Samantha ...

Au nom de Samantha, de tous nos jeunes patients, du Conseil d'administration de la Fondation du CHEO, du personnel de la Fondation et de tout le personnel du CHEO, nous vous remercions sincèrement de votre appui et anticipons le plaisir de collaborer avec vous en 2007.



Frederick M. Bartlett
Président-directeur général
Fondation du CHEO



Robert Wener
Président
Conseil d'administration
Fondation du CHEO



À chaque année, la collectivité se joint au lancement de l'activité de printemps par excellence – le Tour Nortel, événement de vélo et de marche au profit du Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario. Grâce à l'aide et l'appui de nombreux participants et commanditaires à travers les années, il a été possible d'amasser en 2006 la somme de 557 804 \$ pour aider les enfants atteints de cancer. C'est d'ailleurs pour ces enfants que les gens donnent si généreusement! Merci à tous nos bénévoles et à tous ceux et celles qui se sont amusés en vélo, en patins à roues alignées et en marchant, tout en amassant des fonds pour une si bonne cause.



Liam Smith, patient au CHEO,
avec sa maman Kim Melnyk

...la guérison

Le Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario

Le Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario a été créé en 1974, à Ottawa, capitale du Canada, à titre d'hôpital pédiatrique autonome. Au fil des trois dernières décennies, il s'est développé pour devenir l'un des hôpitaux pour enfants les plus respectés au monde. Ce centre offre une gamme variée et croissante de services et de soins cliniques pédiatriques pour enfants et adolescents, de la naissance à l'âge adulte, habitant l'est de l'Ontario, l'ouest du Québec, l'île de Baffin, et ailleurs. De plus, il forme les professionnels de la santé de demain et effectue des recherches qui se situent à la fine pointe de la médecine pédiatrique.

Au CHEO, les soins dispensés aux patients mettent principalement l'accent sur la famille. Les équipes de soins de santé reconnaissent l'importance de faire participer les familles et de bien les renseigner par le moyen de communications ouvertes, honnêtes et respectueuses. De même, il offre un soutien et des services incomparables sur lesquels peuvent compter les familles quand elles en ont le plus besoin. Cette approche axée sur la famille est reçue très favorablement surtout en ce qui concerne la cote de satisfaction des patients et est essentielle pour assurer des résultats positifs auprès des patients.

En 2006, plus de 6 000 patients ont été hospitalisés, alors que 53 605 enfants et adolescents ont visité le Service des urgences. Nous avons comptabilisé 143 106 patients-visites aux cliniques ambulatoires et plus de 5 000 patients ont subi des chirurgies de jour.

Le CHEO compte 167 lits pour patients hospitalisés, dont 20 en soins intensifs en néonatalité, 10 en soins intensifs en pédiatrie, 31 en psychiatrie et 106 dans les unités pour patients. Il a six unités et plus de 63 cliniques ambulatoires distinctes.

En plus d'offrir un niveau très élevé d'excellence en matière de soins aux patients, le CHEO est un hôpital d'enseignement universitaire et un centre de recherche jouissant d'une excellente réputation. Il est l'hôpital d'enseignement pédiatrique principal pour l'Université d'Ottawa, pour toutes disciplines reliées à la santé de l'enfant et de l'adolescent. Il accueille internes, résidents et boursiers dans un grand nombre de spécialités et de surspécialités.

Une centaine de scientifiques, médecins, infirmières, infirmiers et professionnels de la santé effectuent des projets de recherche pour améliorer la santé d'enfants et adolescents. Fondé en 1984, l'Institut de recherche du CHEO affilié à l'Université d'Ottawa, profite du travail et de la compétence de plus de 200 professionnels de la santé. Les travaux de recherche réalisés par ces scientifiques portent sur une gamme variée de domaines d'importance capitale et sont souvent publiés à l'échelle internationale. L'Institut de recherche du CHEO abrite le Centre de recherche sur l'apoptose — centre de pointe consacré à la recherche sur l'apoptose ou mort programmée des cellules.

Il abrite aussi le Centre d'excellence en santé mentale des enfants et des adolescents et travaille au dépistage génétique des nouveaux-nés pour l'ensemble de l'Ontario. Tout ceci témoigne de la compétence et des connaissances du personnel, des médecins et des scientifiques ainsi que de leur engagement solennel à améliorer le bien-être des enfants et des adolescents, d'ici et d'ailleurs.

La Fondation du Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario

Alors que nous envisageons avec confiance une autre année d'activités de bienfaisance au profit du Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario, nous nous rappelons les efforts de l'année précédente afin d'identifier les tendances, d'évaluer les programmes et de prévoir les événements de l'année à venir. En évaluant l'année 2006, nous sommes heureux de rapporter que l'une des tendances qui s'est démarquée le plus, est celle de la croissance.

On peut se demander si cette croissance est le résultat d'un plus grand engagement ou s'il y a tout simplement plus de personnes que se donnent à la cause. C'est sûrement un peu des deux comme en témoignent d'ailleurs les données suivantes.

La Fondation du CHEO a connu en 2006 une année record grâce à des événements marquants : le Tour Nortel, événement de vélo, de patins et de marche, a permis d'amasser la somme de 560 000 \$; la Loterie Rêve d'une vie a vu tous ses billets vendus; et le Téléthon du CHEO, édition 2006, s'est surpassé en amassant plus de 4,9 millions de dollars. Plusieurs personnes dévouées de la région ont organisé plus de 200 événements de collectes de fonds et les programmes de publipostage direct ont également connu un énorme succès.

S'il nous est possible ici à la Fondation d'accomplir autant, c'est en grande partie à cause des membres de notre collectivité qui appuient, sans réserve, le travail accompli au Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario. Chaque don remis à la Fondation fait une réelle différence dans la vie de nos enfants et c'est pourquoi nous nous engageons à investir sagement chaque dollar dans le but d'offrir aux enfants et aux adolescents, les meilleurs soins de santé qu'ils sont en droit de recevoir.

À chaque année, le CHEO identifie les besoins les plus pressants. Ceux-ci se situent normalement dans les catégories suivantes :

- Fonds de démarrage des projets de recherche
- Modernisation et achat d'équipement
- Formation continue du personnel
- Fonds d'urgence pour les familles
- Mise en valeur de la spécificité pédiatrique

Les Conseils d'administration de l'hôpital et de la Fondation travaillent en étroite collaboration pour distribuer des fonds là où les besoins se font sentir.

La Fondation remet annuellement environ **900 000 \$** à l'Institut de recherche du CHEO afin qu'il puisse venir en aide aux scientifiques pour le démarrage et l'élaboration de nouveaux projets de recherche.

Elle contribue aussi à la mise en valeur de la spécificité pédiatrique de l'hôpital. Après tout, les enfants seront toujours des enfants et, même s'ils sont malades, ils doivent pouvoir s'amuser lorsque cela est possible. Cet objectif se concrétise par l'amélioration de l'espace physique de l'enfant, avec une attention particulière portée aux décors, aux aires de jeux, aux consoles de jeux vidéo et à plus encore. Des fonds sont également accordés aux travailleurs sociaux qui, à leur tour, viennent directement en aide aux familles qui vivent des difficultés financières temporaires et qui ont besoin d'aide à court terme.

Au même titre que sa collectivité, le CHEO doit continuer de se développer. Les résidents de l'est de l'Ontario et de l'ouest du Québec réalisent ainsi l'importance d'avoir un centre pédiatrique qui puisse répondre à leurs demandes et, grâce à vous, le CHEO sera là pour les enfants d'aujourd'hui et ceux de demain.



Caden, patient au CHEO, avec sa maman Andrea Dawson

Lorsque le printemps arrive, l'activité fourmille à la cafétéria du CHEO avec la radiodiffusion en direct des radiothons des stations The Bear 106,9 et Y101. Chacune de ces stations est en ondes pour trois jours consécutifs, saisissant des moments précieux, parfois tristes, parfois remplis de bonheur, alors que les enfants, leurs familles et le personnel témoignent de cas vécus. Qu'il s'agisse d'une fracture ou d'un cancer, le message



...l'affection

Énoncé de mission : « Améliorer le bien-être physique, mental et social des enfants de l'est de l'Ontario et de l'ouest du Québec et de leurs familles, en amassant, en gérant et en distribuant des fonds. »

est toujours le même ... le personnel médical et hospitalier se donne complètement dans les soins qu'il dispense aux enfants malades. Et le public est toujours fidèle à l'appel ... il offre toujours son appui et, pour cela, nous vous disons merci du fond du cœur! Les auditeurs des stations The Bear 106,9 et Y101 ont contribué respectivement 319 127 \$ et 217 131 \$ pour le mieux-être de nos enfants. Vous avez raison d'être fiers!

Code d'éthique en matière de collectes de fonds et de responsabilité financière

A. Droits des donateurs

1. Tous les donateurs ont droit à un reçu officiel aux fins de l'impôt sur le revenu, au montant de leur don. Dans le cas de dons non monétaires admissibles (dons en nature), les donateurs ont droit à un reçu officiel établi suivant la juste valeur marchande du don, conformément aux spécifications de l'Agence du revenu du Canada. Le Conseil de la Fondation du Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario (« Fondation ») peut établir un montant minimum donnant droit à l'émission automatique d'un reçu. Les petits montants ne donneront droit à un reçu que sur demande.
2. Toutes les sollicitations de fonds faites par la Fondation ou en son nom devront indiquer le nom de la Fondation et préciser comment les fonds seront utilisés. Les sollicitations de fonds faites par écrit devront clairement identifier l'adresse de la Fondation (sans égard au mode de transmission) ou tout autre renseignement jugé nécessaire.
3. Les donateurs actuels et potentiels ont le droit de recevoir sur demande et à l'intérieur de délais raisonnables :
 - le rapport annuel et les états financiers les plus récents approuvés par le Conseil d'administration de la Fondation;
 - le numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance de la Fondation attribué par l'Agence du revenu du Canada;
 - tout renseignement inscrit dans la partie accessible au public de la plus récente Déclaration de renseignements des organismes de bienfaisance enregistrés de la Fondation (formulaire T3010) soumise à l'Agence du revenu du Canada;
 - la liste des noms des membres du Conseil d'administration;
 - un exemplaire du présent Code d'éthique en matière de collectes de fonds et de responsabilité financière;
 - un exemplaire de la « Déclaration des droits des donateurs ».
4. Les donateurs actuels et potentiels ont le droit de savoir, sur demande, si la personne qui sollicite des fonds au nom de la Fondation est un bénévole, un employé ou un conseiller.
5. Les donateurs seront invités à obtenir un avis indépendant si la Fondation a des raisons de croire que le don proposé pourrait influencer considérablement la situation financière du donateur, son revenu imposable ou ses relations avec les membres de sa famille.
6. Les donateurs ont droit à l'anonymat.
7. La vie privée des donateurs sera respectée en tout temps. La Fondation prendra tous les moyens possibles pour préserver la confidentialité de l'information qui se trouve dans les dossiers des donateurs. Avant de divulguer des renseignements personnels, elle obtiendra l'autorisation écrite du donateur, à moins d'y être obligée par la loi. Les membres du personnel de la Fondation et ses fournisseurs doivent s'engager à signer une entente de confidentialité. Les donateurs ont le droit de voir leur dossier et d'en faire corriger les erreurs le cas échéant.
8. En aucun cas, la Fondation n'échange, ne loue ou ne partage les listes de noms utilisées pour ses collectes de fonds avec d'autres personnes ou organismes.
9. Les donateurs actuels et potentiels seront traités avec respect. La Fondation fera tout en son pouvoir pour répondre à leurs demandes, s'ils le désirent :
 - limiter la fréquence des sollicitations;
 - ne pas être sollicités par téléphone ou par tout autre moyen technologique;
 - ne pas recevoir de matériel imprimé concernant la Fondation ou le CHEO.
10. La Fondation réagira aux plaintes des donateurs actuels et potentiels au sujet de l'application du présent Code et ceci dans les plus brefs délais. Dans un premier temps, le président-directeur général de la Fondation s'efforcera de donner satisfaction au plaignant. Si ce dernier demeure insatisfait, il pourra, en deuxième instance, s'adresser par écrit au Conseil de la Fondation, qui lui fera connaître sa décision par écrit.



Morgan MacIntyre, patiente au CHEO, avec Brenda Robinson, spécialiste du milieu de l'enfant



Le moment le plus enlevé de la Loterie Rêve d'une vie du CHEO est lorsque le billet gagnant du gros lot est tiré du cylindre de jeux et qu'enfin, des rêves deviennent réalité pour une heureuse personne ou pour une famille. Et, grâce à la générosité de tous nos participants, il est aussi possible de réaliser les rêves de ce centre pédiatrique. Notre dernière année a connu un énorme succès, puisqu'il a été possible de vendre tous les billets et de recueillir la somme de 2 318 887 \$. Nous remercions tous ceux et celles qui se sont procurés des billets ainsi que nos fidèles commanditaires qui ont permis à notre loterie de connaître autant de succès.

B. Collectes de fonds

1. Les collectes de fonds faites au nom de la Fondation :
 - seront menées avec honnêteté;
 - décriront avec précision les activités de la Fondation et du CHEO et l'utilisation prévue des dons;
 - respecteront la dignité et la vie privée des bénéficiaires de l'Hôpital.
2. Les bénévoles, les employés et les conseillers qui sollicitent ou reçoivent des fonds au nom de la Fondation doivent :
 - respecter les dispositions du présent Code d'éthique en matière de collectes de fonds et de responsabilité financière;
 - agir avec honnêteté, intégrité et dans le respect des lois;
 - respecter les dispositions pertinentes des divers codes d'éthique, des normes et des pratiques professionnelles, etc.;
 - cesser de solliciter un donateur potentiel qui voit dans cette sollicitation un harcèlement ou une pression excessive;
 - signaler immédiatement à la Fondation tout conflit d'intérêts réel ou apparent;
 - refuser les dons faits à des fins incompatibles avec les objectifs ou la mission de la Fondation ou du CHEO.
3. Les employés ou les conseillers rémunérés responsables des collectes de fonds recevront un salaire ou un droit fixe. Ils ne recevront pas d'honoraires d'intermédiation, de commissions ou toute autre forme de paiement calculé en fonction du nombre ou de la valeur des dons reçus. Les politiques de rémunération pour les personnes responsables des collectes de fonds, incluant la rémunération en fonction du rendement (sous forme de hausse salariale ou de versements d'honoraires), seront conformes aux politiques et aux pratiques de la Fondation appliquées au personnel qui ne fait pas de collectes de fonds.
4. Le Conseil de la Fondation sera informé au moins une fois par année du nombre, du type et du règlement des plaintes déposées par les donateurs actuels et potentiels au sujet de l'application du présent Code.

C. Responsabilité financière

1. Les affaires financières de la Fondation seront gérées de façon responsable, conformément aux obligations éthiques d'intendance et aux exigences légales des organismes de réglementation fédéraux et provinciaux.
2. Tous les dons serviront à soutenir les objectifs de la Fondation tels qu'ils sont enregistrés auprès de l'Agence du revenu du Canada.
3. Les dons assujettis à des restrictions ou désignés à des fins particulières seront utilisés pour les fins auxquelles ils ont été faits. S'il était nécessaire de modifier l'affectation des fonds par suite de changements apportés aux programmes ou de changements organisationnels, la Fondation en discuterait avec les donateurs ou leurs mandataires autorisés. S'il n'était pas possible de s'entendre avec eux relativement à cette nouvelle utilisation, la Fondation leur remettrait la partie non utilisée du don. Si le donateur est décédé ou légalement inapte, le don sera utilisé de manière aussi conforme que possible à son intention originale.
4. Les états financiers publiés annuellement :
 - seront concrets et exacts à tous égards importants;
 - feront état :
 - du montant total des revenus résultant des collectes de fonds (avec ou sans reçus);
 - du montant total des frais associés aux collectes de fonds (y compris les salaires et les frais généraux);
 - du montant total des dons ayant donné lieu à des reçus aux fins de l'impôt (excluant les legs mobiliers, les dons cédés qui ne peuvent être déduits pendant au moins dix ans, et les dons provenant de d'autres organismes philanthropiques);
 - du montant total des dépenses rattachées aux activités philanthropiques (y compris les dons à d'autres organismes philanthropiques);
 - identifieront les subventions et les contributions gouvernementales séparément des autres dons;
 - seront préparés conformément aux normes et aux principes comptables généralement reconnus par l'Institut canadien des comptables agréés à tous égards importants.
5. La Fondation consacra à l'administration et aux collectes de fonds le minimum nécessaire pour une gestion efficace et pour assurer le développement des ressources. En tout temps, la Fondation rencontrera le minimum ou dépassera, si cela est possible, les exigences de l'Agence du revenu du Canada relativement aux dépenses des activités philanthropiques.
6. Le Conseil fera régulièrement l'évaluation coût-efficacité du programme de collectes de fonds de la Fondation.



...la compassion

Dawson Drolet, patient au CHEO,
avec Sarah Milne, physiothérapeute

Membres du Conseil d'administration

Comité exécutif

Cheryl Burwash
David Cork
Carol Devenny
David Gélinas
Chantal Tourigny
Robert Wener

Membres du Conseil d'administration

Christopher Ashwood
John Bergeron
Cheryl Burwash
David Cork
Carol Devenny
David Gélinas
Barbara Hanna
Bruce Hartley

Robert Merkley
Arlie Mierins
Deneen Perrin
Heather Skuce
Chantal Tourigny
Michelle Valberg
Louise Wendling
Robert Wener

Membres d'office

Frederick Bartlett
Garry Cardiff
Christopher Lawton
Dr Alex MacKenzie
Brian Radburn
Brian Vézina

...la responsabilité

Énoncé sur la responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction de la Fondation du Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario est responsable des états financiers tels que détaillés dans ce rapport annuel. Ces états financiers ont été préparés par les membres de la direction en respectant les principes de comptabilité généralement acceptés au Canada. En 2007, la Fondation du CHEO doit adopter les provisions telles que définies à la Section 3855 des Instruments financiers utilisés dans le Manuel de normes et recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés. Ceci entraînera des modifications dans l'analyse et le traitement comptable des investissements et dans la présentation d'informations dans les États financiers de la Fondation.

La Fondation utilise des systèmes de comptabilité interne et des contrôles administratifs de grande qualité qui, ensemble, contribuent à maintenir les coûts à des niveaux raisonnables. Ces systèmes offrent une assurance acceptable de pertinence, de fiabilité, d'exactitude et d'exhaustivité de l'information financière dans tous les documents ainsi qu'une comptabilité et une protection appropriées des biens de la Fondation.

Le Conseil d'administration de la Fondation doit veiller à ce que la direction assume ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers. Pour atteindre ces objectifs, le Conseil d'administration utilise le Comité des finances, dont il nomme les membres.

Le Comité des finances rencontre les membres de la direction et les vérificateurs externes pour discuter des contrôles internes exercés sur le processus de rapport financier, des questions relatives à la vérification et à la préparation des rapports financiers, ainsi que pour s'assurer que toutes les parties assument leurs responsabilités de manière appropriée. Le Comité des finances communique ses résultats au Conseil d'administration aux fins d'approbation des états financiers. Les états financiers sont ensuite communiqués aux membres dans le rapport annuel.

Gouverneurs

Dennis Campbell
Ian Hendry
Robert E. Houston
Fred Martin
D^r Stanley Mercer
Mervin Mirsky
Suzanne Pinel

Elizabeth Roscoe
Peter Rowan-Legg
Robert Thomas
Barry Turner



Frederick M. Bartlett
Président-directeur général



Dan Holland
Vice-président des finances

États financiers en date du 31 décembre 2006

États financiers

La Fondation du Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario Constituée en vertu de la loi ontarienne

En date du 31 décembre	Fonds général \$	Fonds restreint \$	Fonds de dotation \$	Total 2006 \$	Total 2005 \$
ACTIFS					
Courant					
Liquidité	3,164,976	—	—	3,164,976	4,225,174
Investissements à court terme	4,791,650	184,363	—	4,976,013	2,470,565
Intérêts et autres créances	494,504	—	—	494,504	480,584
Prépayés	188,968	—	—	188,968	138,757
Total de l'actif à court terme	8,640,098	184,363	—	8,824,461	7,315,080
Investissements à long terme	—	9,145,292	20,379,713	29,525,005	29,500,060
Immobilisations nettes	61,185	—	—	61,185	18,782
Autres actifs	30,417	—	—	30,417	—
	8,731,700	9,329,655	20,379,713	38,441,068	36,833,922

PASSIF ET BILAN DES FONDS

Courant

Comptes créditeurs et frais accumulés	1,548,746	—	—	1,548,746	943,134
Revenus différés	1,683,424	—	—	1,683,424	1,238,386
Total du passif à court terme	3,232,170	—	—	3,232,170	2,181,520

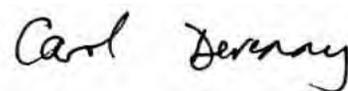
BILAN DES FONDS

Restreints par le donateur	—	9,329,655	4,832,976	14,162,631	15,747,765
Restreints à l'interne	—	—	13,944,199	13,944,199	11,944,200
Non restreints	5,438,345	—	1,602,538	7,040,883	6,941,655
Biens immobiliers et équipement	61,185	—	—	61,185	18,782
Total du bilan des fonds	5,499,530	9,329,655	20,379,713	35,208,898	34,652,402
	8,731,700	9,329,655	20,379,713	38,441,068	36,833,922

Au nom du Conseil d'administration :



Robert Wener
Directeur



Carol Devenny
Directrice

Bilan des opérations et changement du solde des fonds

La Fondation du Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario

Constituée en vertu de la loi ontarienne

Année se terminant le 31 décembre	Fonds général \$	Fonds restreint \$	Fonds de dotation \$	Total 2006 \$	Total 2005 \$
REVENUS					
Loteries	7,461,276	—	—	7,461,276	5,325,207
Collectes de fonds	5,050,131	905,044	—	5,955,175	5,791,462
Revenus de placement	1,795,275	210,242	72,852	2,078,369	2,054,513
Dons planifiés	712,794	—	185,939	898,733	1,287,143
Publipostage	311,635	—	—	311,635	303,750
Campagne de capitalisation	—	222,392	—	222,392	602,513
Revenus divers	212,229	—	—	212,229	184,551
	15,543,340	1,337,678	258,791	17,139,809	15,549,139
DÉPENSES					
Dépenses directes des collectes de fonds	6,726,238	651	—	6,726,889	3,971,901
Revenus nets des dépenses directes des collectes de fonds	8,817,102	1,337,027	258,791	10,412,920	11,577,238
DÉPENSES INDIRECTES					
Autres dépenses des collectes de fonds	1,257,359	138,594	—	1,395,953	1,234,701
Frais administratifs	728,812	—	—	728,812	687,576
	1,986,171	138,594	—	2,124,765	1,922,277
Excès des revenus sur les dépenses avant distribution	6,830,931	1,198,433	258,791	8,288,155	9,654,961
Répartition de biens au Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario et auprès d'agences externes:					
Capital et programmes	153,116	7,545,629	—	7,698,745	5,116,938
Contribution de services	32,914	—	—	32,914	24,287
Changement net du solde du fonds pour l'année	6,644,901	(6,347,196)	258,791	556,496	4,513,736
Transferts entre les fonds	(6,596,174)	4,243,750	2,352,424	—	—
Solde du fonds au début de l'année	5,450,803	11,433,101	17,768,498	34,652,402	30,138,666
Solde du fonds à la fin de l'année	5,499,530	9,329,655	20,379,713	35,208,898	34,652,402

Déclaration des droits des donateurs de la Fondation du CHEO



Chloé Sauvé, patiente au CHEO,
avec sa maman Josée Théorêt

...le rire

Pour s'assurer que les donateurs, actuels et potentiels, puissent avoir pleine confiance en la Fondation du CHEO et le Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario, nous déclarons, par la présente, qu'ils ont les droits suivants :

1. d'être informés de la mission de la Fondation du CHEO, de l'utilisation des dons qui lui sont fait, et de sa capacité à réaliser efficacement la distribution des dons en lien avec les objectifs fixés;
2. d'être informés de la composition du Conseil d'administration de la Fondation du CHEO et de s'assurer que ce Conseil exerce prudence et jugement dans ses responsabilités de gérance;
3. d'avoir accès aux états financiers les plus récents de la Fondation du CHEO;
4. d'être assurés que les dons soient utilisés pour les besoins tels qu'identifiés par le donateur;
5. d'avoir droit à une reconnaissance en bonne et due forme;
6. d'être assurés que toute information ayant trait au don soit traitée avec respect et confidentialité tel qu'exigé par la loi;
7. de s'attendre à ce que les liens avec les représentants d'organisations qui intéressent le donateur, se déroulent de manière professionnelle;
8. de connaître, en tout temps, le statut des personnes qui sollicitent les dons, qu'il s'agisse de bénévoles, d'employés de la Fondation du CHEO ou d'avocats rémunérés;
9. d'avoir la possibilité, en tout temps, de faire rayer leur nom des listes d'envoi;
10. d'avoir, au moment de faire un don, la liberté de poser des questions et de recevoir, en tout temps, des réponses directes et honnêtes.

Cette déclaration a été élaborée en consultation avec les organismes suivants :

- "American Association of Fund Raising Counsel (AAFRC)"
- "Association of Health Care Philanthropy (AHP)"
- "Council for Advancement and Support of Education (CASE)"
- "National Society of Fund Raising Executives (NSFRE)"